



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



## Avec le SNASUB-FSU, pour gagner la reconnaissance de nos métiers et la revalorisation de nos carrières !

**C**e début d'année scolaire 2021-2022 reste largement marqué par la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 qui continue de dégrader la vie sociale et les conditions de travail de chacun-e.

**L'année passée a été marquée par les errements ministériels de la gestion de la crise sanitaire.** Non content d'ignorer les difficultés concrètes et les défis que chacun-e relevait quotidiennement pour assurer la continuité du service public, le ministre s'est acharné à poursuivre ses « réformes », si largement critiquées et si mal ficelées, au prix d'un épuisement supplémentaire des équipes dans les services et les établissements.

**La leçon à tirer de ces derniers mois est pour nous relativement claire** car largement démontré par les faits, depuis le début de la crise sanitaire : si le système tient et que la continuité du service public d'éducation est assurée, c'est d'abord grâce à l'engagement quotidien des personnels et à leur investissement professionnel.

**OUI, les personnels administratifs de l'AENES, ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF) ou de bibliothèque,** ont largement contribué au quotidien au fonctionnement du système éducatif et ils/elles sont attaché-es à leurs métiers et missions, au service du public !

Ce qui fonde définitivement notre revendication de revalorisation générale : **LA REVALO, IL LA FAUT, POUR TOUT.ES !**

**Et ce qui fonde aussi, notre action syndicale,** inlassable, pour l'amélioration des conditions de travail et la garantie d'une protection sanitaire efficace.

**Le SNASUB-FSU,** parce qu'il est un syndicat inter-catégories hiérarchiques, inter-filières professionnelles et inter-sectoriel est le plus à même de défendre une action syndicale pour TOUT.ES ; de développer analyses et revendications qui rassemblent les professions et les personnels, pour défendre les exigences de reconnaissance pour tout.es, **quels que soient les métiers, la catégorie ou les affectations,** en services, centraux, académiques ou en établissement...

Reconnaissance, revalorisation, requalification,  
carrière, indemnitaire, emplois, métiers, missions...



# Le SNASUB-FSU à l'offensive pour porter les revendications sur toutes les questions de l'heure !

## Face aux variants du coronavirus, vacciner et garantir la protection des personnels !

Pour le SNASUB-FSU, l'enjeu d'atteindre l'immunité collective par la vaccination la plus importante possible, en France et dans le monde est une perspective essentielle.

Mais il faut aussi tout faire pour arrêter la contamination et la transmission du virus. Partout des équipements de protection individuelle doivent continuer à être mis à disposition : masques, gel hydroalcoolique, parois transparentes entre les bureaux et pour les guichets accueillant du public, aération, capteurs de CO2, etc.

**Si vous constatiez un manque d'EPI (équipements de protection individuelle) dans votre service ou votre établissement, contactez votre section académique SNASUB-FSU !**

## Défendre nos missions et nos métiers !

La politique du gouvernement abîme nos métiers et nos missions.

**Loi de finances après loi de finances**, il ne crée pas les emplois suffisants à leur réalisation dans de bonnes conditions ; il ne finance pas suffisamment les mesures de revalorisation, quand, sous la pression syndicale et de la situation, il est contraint d'en consentir.

**C'est le cœur de nos métiers et leur sens au regard du service public** qui est aussi remis en cause par la politique gouvernementale : gestion des carrières de plus en plus malmenée par la mise en œuvre de la loi dite « de transformation de la fonction publique » cassant les droits des personnels, gestion des examens sous la pression de réformes idéologiques et mal conçues en dépit de l'inté-

rêt des élèves ; gestion des EPLE sous la pression accrue des collectivités territoriales et sans soutien des autorités académiques ; scolarités des EPLE sommées de suppléer à tout ce que les services académiques ne peuvent plus faire ; laboratoires des EPLE sous-dotés en personnels et aux missions remises en cause, etc. **La liste est longue et non exhaustive !**

Avec les militant.es du SNASUB-FSU, n'hésitez pas à rejoindre une action syndicale déterminée à défendre les métiers et les missions !

## Reconnaître tous les métiers, pour le SNASUB-FSU, chaque collègue compte !

Le SNASUB-FSU se bat quotidiennement et à tous les niveaux pour gagner une véritable reconnaissance professionnelle de tout-es, à la hauteur de nos missions, indispensables au fonctionnement du système éducatif.

**Le SNASUB-FSU n'a eu de cesse, depuis sa création en 1993**, de porter la revendication d'une nécessaire requalification des emplois des filières administratives et ITRF dans notre ministère.

**Le SNASUB-FSU intervient systématiquement**, à tous les niveaux et dans toutes les instances, pour que chaque personnel puisse bénéficier de la revalorisation indemnitaire ou d'une politique de promotion, même timide, sans exclure personne *a priori* !

**Le SNASUB-FSU refuse systématiquement** de souscrire à des logiques corporatistes qui divisent les personnels !

Le syndicat qui rassemble les personnels et les professions et qui n'abdique jamais des revendications, c'est le SNASUB-FSU !

Pour les personnels administratifs et techniques de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, se syndiquer au SNASUB-FSU, c'est faire aussi le choix de rejoindre la FSU, la fédération syndicale majoritaire au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports !



<https://snasub.fsu.fr/la-revalorisation-il-la-faut-pour-toutes-des-2021/>



<https://snasub.fsu.fr/personnels-itrf-de-lenseignement-scolaire-des-lycees-colleges-et-services-academiques-la-revalorisation-indemnitaires-pour-2021/>

## Requalifier les emplois et promouvoir les personnels !

Le ministère a engagé un plan de requalification de la filière administrative, dès 2021. Ceci est le résultat d'une action syndicale de tous les instants menée depuis des années.

Aujourd'hui, le plan ministériel annoncé pour la filière administrative, s'il va dans la bonne direction, souffre d'insuffisances et de limites inacceptables qui aboutissent à ce que les mesures envisagées ne concerneront pas tout-tes celles et ceux qui pourraient y prétendre, faute de moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

**Le SNASUB-FSU ne se résigne pas à cet état de fait et ne se résoudra pas à applaudir de satisfaction (ou pire d'autosatisfaction) des mesures en dessous des attentes :** il se bat pour gagner davantage et pour tout le monde, tout en enregistrant positivement chaque avancée !

**Pour le SNASUB-FSU, ces présentes limites budgétaires doivent être combattues** pour être levées car elles procèdent avant tout d'un choix gouvernemental fondé sur une austérité budgétaire pour la fonction publique et ses missions publiques.

**Le SNASUB-FSU se bat aussi** pour que les collègues de la filière ITRF et des bibliothèques bénéficient également de mesures de requalification.

## Revalorisation du régime indemnitaire de chacun-e ! En finir avec les inégalités indemnitaires en intégrant l'IFSE dans l'indiciaire, au mieux-disant !

**Le ministère de l'éducation nationale a annoncé des mesures de revalorisation indemnitaire** pour les filières administrative et ITRF, rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les arbitrages ministériels sont plus ambitieux que les précédents, la faiblesse de rémunération indemnitaire dans notre ministère confinant à l'indécence et provoquant de nombreux départs vers d'autres administrations.

**Néanmoins, le schéma de revalorisation ministériel souffre de gros défauts.** Le SNASUB-FSU a souligné l'insuffisance des revalorisations envisagées des montants minimaux pour les ADJAENES et les SAENES et vertement critiqué le fait qu'un tiers des personnels (29 % selon l'étude ministérielle) risque de ne rien voir de cette revalorisation en 2021 !



<https://snasub.fsu.fr/personnels-administratifs-itrf-et-des-bibliotheques-la-revalo-il-nous-la-faut/>

**Pour le SNASUB-FSU, c'est inacceptable car personne ne doit être écarté de la revalorisation !** Il se bat pour que l'enveloppe consacrée aux administratifs de l'enseignement scolaire, aujourd'hui de 22 millions d'euros pris sur le budget global des 400 millions, soit augmentée.

**Concernant la filière ITRF,** le SNASUB-FSU, à l'occasion des discussions ministérielles sur le réexamen triennal de l'IFSE, porte la revendication de l'égalité indemnitaire avec la filière administrative et d'une revalorisation concernant tous les personnels !

**Il nous faut gagner la convergence indemnitaire !**

## Revalorisation des carrières pour tou-tes !

**La ministre de la fonction publique a annoncé, pour les personnels de catégorie C,** quelques mesures indiciaires pour les premiers échelons de leur grille indiciaire afin d'éviter qu'elle ne soit sans cesse submergée par l'augmentation réglementaire du SMIC ; elle a annoncé aussi une bonification exceptionnelle d'un an pour accélérer ponctuellement les passages d'échelon. Ainsi qu'une harmonisation des taux de promotions pour les catégories C et B...

**Ces mesures reviennent surtout à tenter de limiter les pertes de pouvoir d'achat** subies à cause du gel des salaires (gel du point d'indice) et non à reconnaître réellement l'investissement des personnels à la hauteur de leurs missions quotidiennes et métiers. **C'est un tour de passe-passe inacceptable !**

**Pour le SNASUB-FSU, il faut :**

- le dégel de la valeur du point d'indice ;
- une nouvelle étape de revalorisation d'ensemble de la grille indiciaire pour les trois catégories C, B et A ;
- en finir avec tous les blocages des promotions en C, en B et en A par la fixation de taux de promotions qui garantissent la fluidité des progressions de carrière de tout-tes ;
- substituer l'essentiel de l'indemnitaire RIFSEEP – qui relève aujourd'hui du complément salarial – par du salaire indiciaire, en revalorisant les grilles de rémunération : il faut une nouvelle étape de transfert prime-points.

**Se syndiquer au SNASUB-FSU, c'est faire le choix d'un syndicalisme fort, exigeant, efficace et utile, qui place la solidarité concrète entre collègues au cœur de son action !**

# La force du SNASUB-FSU : l'unité des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques, titulaires et non titulaires dans un même syndicat !

## RASSEMBLER LES PERSONNELS ET LES PROFESSIONS !

Le SNASUB-FSU regroupe les personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (des adjoint-es administratifs aux attaché-es et administrateurs), les personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF), les personnels des bibliothèques, titulaires et non titulaires, actifs ou retraités dans UN SEUL ET MÊME SYNDICAT.

Nous pensons que ce qui doit nous unir (à l'échelle d'un établissement, d'un service, d'une académie, d'un ministère...) est plus fort que ce qui peut nous diviser. Et ainsi rassemblé-es, nous sommes plus forts pour nous défendre et porter les revendications.

Le SNASUB-FSU, comme son nom l'indique, est membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), force

syndicale incontournable dans la fonction publique, et première force syndicale dans le secteur de l'éducation.

Cela permet de faire entendre la voix des personnels de nos professions au plus haut niveau (de l'Etat notamment) et d'exiger respect et reconnaissance de nos filières professionnelles.

Portant haut les valeurs de solidarité et de justice sociale, d'égalité de traitement et d'un service public défendu et amélioré, notre syndicalisme vise à rassembler largement tous les personnels pour rendre possible les mobilisations devant imposer la satisfaction des revendications.

## TOUS et TOUTES ENSEMBLE, rassemblons-nous dans le réseau syndical de solidarité utile à nos professions ! Uni-es et syndiqué-es, nous serons plus forts !

web > <http://snasub.fsu.fr>



SnasubFsuNational



snasub\_fsu



@snasub\_fsu



SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques - Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - 01 41 63 27 51/52 - [snasub.fsu@snasub.fr](mailto:snasub.fsu@snasub.fr) - <https://snasub.fsu.fr>

Facebook : SnasubFsuNational - Instagram : snasub\_fsu - Twitter : @snasub\_fsu - LinkedIn : SNASUB-FSU



**Merci de remplir les deux volets de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement possible**

### Vos coordonnées

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Nouvelle adhésion  Réadhésion

Date de naissance : .....

### Vos coordonnées personnelles

Appartement, étage : .....

Entrée, immeuble : .....

N°, type, voie : .....

.....

Lieu dit : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales : .....

### Votre affectation

Académie de .....

N° UAI : .....

(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)

Type (collège, lycée, université, DSDEN, rectorat, établissement...) : .....

Nom de l'affectation : .....

Service : .....

N°, type, voie : .....

Code postal : .....

Localité, Cedex : .....

Pays : .....

Tél. professionnel : .....

### Votre cotisation

#### Votre statut

Secteur :  EPLE  Services  Supérieur  Bibliothèques

Retraité-e :  Oui  Non

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOC	<input type="checkbox"/>		
Contractuel CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : ..... Grade : .....

Quotité de travail : ..... %

Position d'activité : .....

(disponibilité, congé parental, congé de formation...)

**Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.**

#### Aide au calcul de votre cotisation

- Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI (le cas échéant)
- Appliquez à ce total le coefficient suivant :
  - > entre l'indice 309 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
  - > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
  - > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice
- CAS PARTICULIERS :
  - > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
  - > Congé parental ou disponibilité : 30,50 €
  - > Temps partiel : au prorata temporis
  - > Retraités (selon la pension brute mensuelle) :
    - moins de 1 100€ : 25 €
    - de 1 100 € à 1 250 € : 3%
    - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5%
    - de 1 501 € à 2 000 € : 4%
    - supérieur à 2 000 € : 4,5%

(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités, FGR et l'abonnement au *Courrier du retraité*)

#### Votre calcul

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

$$\left( \begin{array}{c} \text{.....} \\ \text{Indice} \end{array} + \begin{array}{c} \text{.....} \\ \text{NBI} \end{array} \right) = \begin{array}{c} \text{.....} \\ \text{Total} \\ \text{Indice + NBI} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{.....} \\ \text{Coefficient} \\ \text{Veuillez vous référer au} \\ \text{2 et 3 de la rubrique} \\ \text{« Aide au calcul de votre} \\ \text{cotisation » ci-dessus} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{.....} \\ \text{quotité (ex. :} \\ \text{x 0,8 pour 80 \%)} \end{array} = \text{.....} \text{ €}$$

à reporter en page 2

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento* et notre journal *Convergences*.  
 Souhaitez-vous recevoir la revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), *Pour*, au format :

Par envoi postal  Par envoi électronique (adresse e-mail obligatoire)

# Le règlement

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsu.fr> rubrique "Sections académiques" ou dans notre mensuel Convergences.

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

## > par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB-FSU, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique :

**Luciane ZABIJAK, Trésorière  
SNASUB-FSU**

9 rue Dupuis 80 000 Amiens  
tresorerie.amiens@snasub.fr

## ☐ Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) :  1  2  3

Montant de votre cotisation : ..... €

En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 104 rue Romain Rolland, 93 260 Les Lilas.

## > par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

**Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.**

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti(e) de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

## Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## ☐ Prélèvement automatique SEPA

À envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel / unique

Vos nom et prénom : .....

Votre adresse : .....

.....

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque - BIC

Pour le compte de :

SNASUB

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

## Mandat de prélèvement



Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401

Signé à :

Le :